



Rapport de discipline

Voici le vingt et unième rapport périodique préparé à l'intention des membres, des associés et des affiliés conformément à l'article 20.12(8) des Statuts administratifs. Le rapport a pour but d'informer ces personnes du processus disciplinaire et des activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec moi à mon adresse citée dans l'Annuaire. Tous les renseignements fournis dans le présent rapport sont conformes aux événements tels qu'ils se présentaient le 30 septembre 2005.

1. Réunions

La Commission de déontologie a tenu des réunions formelles le 10 juin 2005 et le 23 septembre 2005. La commission a aussi tenu quatre conférences téléphoniques le 20 mai, le 22 juin, le 17 août et le 6 octobre 2005. Les prochaines réunions de la commission sont prévues pour le 3 mars 2006 à Toronto et le 2 juin 2006 à Toronto.

2. Frais disciplinaires (000 \$) au 31 août 2005

	AF 05-06		AF 04-05	
	Actuel	Budget	Actuel	Budget
Frais juridiques	119	–	340	–
Autres frais	22	–	55	–
	141	225	395	250
	Actuel		Actuel	
Frais recouvrés	–		–	
Nombre de cas examinés	19		15	

3. Causes

(a) Accusations portées et affaires terminées

Depuis le dernier rapport périodique publié en mai 2005, les accusations contre un membre ont été conclues. Un Bulletin de discipline a été diffusé en juin 2005 à cet effet.

(b) Accusations portées

Des accusations avaient été portées précédemment contre un membre relativement à diverses évaluations de régimes de retraite. Un tribunal disciplinaire a été constitué par le président du Groupe de candidats à un tribunal, conformément à l'article 20.06(1) des Statuts administratifs, et des dispositions sont prises pour l'audition de ces accusations.

Veillez noter que conformément aux Statuts administratifs, le directeur général verra à publier, environ 15 jours avant le début des audiences du tribunal disciplinaire, un préavis destiné au public et aux membres.

Toute personne désirant des renseignements supplémentaires sur le processus disciplinaire peut s'adresser au directeur général.

(c) Plaintes et autres renseignements

Outre les causes mentionnées en (a) et (b), la commission, depuis la publication du rapport en mai 2005, a examiné 13 plaintes ou d'autres renseignements pouvant déboucher sur le dépôt de plaintes à l'endroit de 11 membres, associés ou affiliés.

Nouvelles causes

Neuf nouvelles causes ont été portées à l'attention de la commission. Dans trois de ces causes, la commission a décidé de rejeter la cause. Dans quatre de ces causes, la commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider des mesures à prendre. Dans deux de ces causes, la commission a décidé de référer la plainte à une équipe d'enquête.

Causes antérieures

Dans une cause antérieure, la commission a décidé, après considération, de référer la plainte à une équipe d'enquête.

La commission avait précédemment référé deux causes à deux équipes d'enquête, dont les enquêtes se poursuivent.

Dans une autre cause antérieure, la commission a décidé, après un examen du rapport de l'équipe d'enquête et des réponses fournies par l'intimé, de rejeter la cause.

(d) Résumé par domaine de pratique

On peut résumer comme suit les 19 causes énumérées plus haut pour l'exercice financier 2005-2006 selon le domaine de pratique :

Assurance-vie	3
Régimes de retraite	11
Assurances IARD	0
Indemnisation des accidents du travail	0
Expertise devant les tribunaux	3
Autre	2

Robert McKay
Président, Commission de déontologie